

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

27 juin 2011 – Hôtel Plagnes

La DM2 2011

Ce lundi 27 juin 2011, les élus du Conseil Général de la Lozère sont réunis en séance plénière pour le vote de la Décision Modificative n°2.

Après le vote du Budget Primitif et de la DM1, la Décision Modificative n°2 enregistre quelques nouvelles ressources. Le total des mouvements budgétaires en dépenses réelles de cette décision modificative n°2 majore le budget de la collectivité de + 21,993 M€.

En K€	Total budgétaire BP + DM	Reports	Ajustements de crédits	Total budgétaire après DM2
Investissement	47 695	9 347	9 914	66 956
Fonctionnement	87 797	85	2 647	90 529
TOTAL	135 492	9 432	12 561	157 485

La DM2 intègre des recettes nouvelles :

La Lozère bénéficie du nouveau dispositif de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) mis en place par le Gouvernement et votée dans la dernière loi de finances au Parlement. Pour rappel, ce fonds de péréquation a été créé par un amendement du rapporteur du Budget des Collectivités Territoriales, Marc LAFFINEUR à la loi de finances 2011. Jean-Paul POURQUIER l'avait rencontré en marge du Congrès de l'ADF à Avignon, pour plaider pour une meilleure péréquation pour la Lozère. Une action menée conjointement avec nos parlementaires. **Ce Fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux s'établit (DMTO) à 5,241 M€**

La DM2 intègre également d'autres nouvelles recettes qui n'étaient pas connues au moment du vote du Budget Primitif et annoncées au Conseil Général du 15 avril 2011 à savoir **le Fonds de soutien de 2,562 M€**. Cette enveloppe accordée à la Lozère au titre d'une compensation des dépenses de solidarité bénéficie à une trentaine d'autres départements

Enfin, la DM2 permet également d'intégrer **le résultat excédentaire de la gestion 2010 soit 4,1 M€**, ainsi que **la régularisation concernant les recettes fiscales (augmentation des bases) soit 544 000 M€**.

Ces recettes permettent :

de couvrir des dépenses nouvelles soit :

En investissement : 4,640 M€

En fonctionnement : 2,646 M€

Et de réduire l'enveloppe d'emprunt prévisionnel 2011 de
15,631 M€ à 10,631 M€.

Les dépenses d'investissement

Le Conseil général va pouvoir investir :

- Voirie : **+ 2,787 M€** dont 1, 991 M€ pour les travaux urgents, mise aux normes du tunnel de Marquaires, renforcement d'ouvrages d'art et 0,730 M€ pour le renforcement et les grosses réparations de chaussées.
- Très Haut Débit : **+ 1,279 M€** dont 0,600 M€ pour les travaux de la DSP du département dans le cadre du déploiement de la fibre optique et l'implantation de stations WYMAX.
- Environnement, Eau, Agriculture : **+ 237 000€** dont 0,125 M€ pour l'aménagement des abords de la Halle d'Exposition d'Aumont Aubrac et 0,063 M€ pour le financement du centre de déchets inertes de Chanac.

Les dépenses de fonctionnement

- DSD : **980 000€** dont 0,500 M€ pour le secteur "Personnes Handicapées" dont le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté sur les 4 premiers mois de l'année (+21%) et 0,680 M€ pour le R.S.A. (0,200 M€ sont financés par transferts de ligne à ligne)
- Voirie : **651 000€** pour le financement de l'entretien de la voirie et pour la viabilité hivernale.
- Transport : **250 000 €**
- Très Haut débit : **187 000€** (Partie PPP région)
- Environnement, Eau, Agriculture : **110 000€** dont 100 000 M€ en complément sur le programme subventions agricoles diverses.

La Lozère à la bonne place

Depuis des années, la Lozère est dans le peloton de tête :

- En matière d'investissement, en 2009, le Conseil général de la Lozère a investi 573 € par habitant contre 462 € en moyenne pour les autres départements français. Il est 4ème département qui investit le plus parmi les départements de même strate.
- **En tête des départements français, la Lozère a consacré 121 € par habitant pour l'aménagement et l'environnement en 2009.** Les montants consacrés à ce secteur atteignent 7,365 M€. ils ont progressé de 23% en 5 ans
- **Avec 11,920 M€, le Conseil général de la Lozère est le Département de France consacrant le plus de crédits aux routes et aux voiries.**
- De même, concernant l'aide aux communes et EPCI, le Conseil général de la Lozère a versé en 2009, 227 € par habitant sous forme de subventions à l'investissement ce qui témoigne de la forte implication du Conseil général dans le tissu économique local. **C'est trois fois plus que la moyenne des départements de même strate (69 €)**
- **En matière de solidarité, la Lozère se classe deuxième pour l'investissement dans les maisons de retraite. En 2010, le Conseil général a consacré 3,048 M€ à la construction ou à l'aménagement de 13 maisons de retraite.**

La Lozère à la bonne place

- Les transports scolaires ont représenté en 2009, un coût par habitant de 79 € contre une moyenne pour les départements de même strate de 57€. La Lozère se classe 3ème.
- Enfin, en matière de développement économique, le Conseil général consacre en moyenne 56 € par habitant, soit deux fois plus que les autres Département de même strate (24 €/ Hab).

Concernant les recettes de fonctionnement, là aussi, la Lozère tire son épingle du jeu :

Avec 44,82% des recettes de fonctionnement, la DGF (Dotation Globale de fonctionnement) fait de la Lozère **le département le mieux doté en € par habitant** à savoir : 596€ par habitant contre 300€ par habitant pour la moyenne des départements de <250 000 Hab.

Les compensations concernant les transferts de compétence (DDE et TOS des collèges) se se font au travers de deux reversements de taxes indirectes, TSCA et TIPP pour un total de 11,971 M€. Là encore, le Conseil général de la Lozère est le Département qui bénéficie de la meilleure compensation.

Côté fiscalité, les recettes fiscales représentaient en 2009, un montant de 278€ par habitant contre 367€ pour la moyenne des départements de même strate.

Enfin, la dette est de 171€ par habitant en Lozère quand certains département sont à 1 000€